



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

**Conseil Municipal
Du 31 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **17 janvier 2025**
Présents : **21**
Votants : **26**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjoints
Sandrine MARTINS, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Serge POIGNANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER	a donné pouvoir	à	Fanny BILLY
Marie-Agnès DESCoux	a donné pouvoir	à	Isabelle JODIN
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Nathalie BEELS	a donné pouvoir	à	Magali BOUARFE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

ETAIT ABSENTS :

Arnaud SCHMITT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Christophe LASSERRE a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

DELIBERATION N° 2025-09 – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L.2122-23,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, portant délégation au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire, soit :

D2024-45	Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion 77 pour une durée de 6 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2025	19/12/2024
D2024-46	Contrat de prestation Voisins Vigilants et Solidaires de 2 200€HT par an soit 2 640€ TTC pour une durée de 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2025	31/12/2024
D2024-47	Virement de crédits dans le cadre de la mise en œuvre de la fongibilité des crédits sur l'exercice 2024.	23/12/2024
D2024-48	Achat concession 1425	27/12/2024
D2025-01	Achat concession 1426	16/01/2025

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 31 janvier 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Arnaud BRUNET